



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CA/281

Le 10 avril 2026

Aux Administrations des États Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Objet: **Résumé des conclusions de la trente-troisième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications**

La trente-troisième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) s'est tenue du 30 mars au 2 avril 2026.

Le résumé des conclusions de la réunion figure dans la pièce jointe à la présente lettre.

On trouvera des renseignements complémentaires sur cette réunion sur le site web du GCR, à l'adresse:

<https://www.itu.int/rag>

Mario Maniewicz
Directeur

Pièce jointe: 1

PIÈCE JOINTE

**RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DE LA TRENTE-TROISIÈME RÉUNION
DU GROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS**

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
1	Remarques liminaires	<p>Le Président du GCR, M. Mohammed Aljanoobi (Arabie saoudite) a déclaré la réunion ouverte.</p> <p>Mme Doreen Bogdan-Martin, Secrétaire générale de l'UIT, a prononcé une allocution de bienvenue dans laquelle elle a mis en lumière l'importance immuable de la coopération internationale à travers le Règlement des radiocommunications en constante évolution, soulignant combien la collaboration et l'innovation à l'échelle mondiale (en particulier dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) et de la connectivité) sont essentielles pour bâtir un monde résilient et connecté.</p> <p>M. Seizo Onoe, Directeur du TSB, a formulé quelques remarques et a souligné que l'UIT avait pour mission de guider l'évolution des radiocommunications pour tous, en mettant en évidence son importance à l'échelle mondiale et son approche inclusive des technologies.</p> <p>M. Cosmas Luckyson Zavazava, Directeur du BDT, a présenté plusieurs remarques et a souligné le rôle central que jouent les technologies hertziennes et le spectre pour garantir la connectivité dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement.</p> <p>M. Mario Maniewicz, Directeur du BR, a prononcé une allocution liminaire dans laquelle il a mis l'accent sur le mandat du Groupe consultatif des radiocommunications, qui consiste à examiner les priorités, les programmes, les opérations et les stratégies, à évaluer la mise en œuvre et à conseiller le Directeur, tout en relevant les défis opérationnels et en menant des travaux préparatoires en vue de la CMR-27.</p> <p>M. Mohammed Aljanoobi (Arabie saoudite), Président du GCR, a prononcé une allocution liminaire, mettant en lumière les travaux menés par le GCR et le BR pour renforcer la gestion du spectre, favoriser l'adoption des nouvelles technologies, préparer la CMR-27 et les réunions connexes, améliorer la coordination entre les commissions d'études, relever les défis liés aux ressources spectrales et orbitales et promouvoir la viabilité spatiale. Le Président a également reconnu et salué le rôle moteur joué par le Directeur du BR dans le cadre de son mandat.</p>
2	Adoption de l'ordre du jour ADM/4(Rév.1)	<p>Le GCR a noté que le Document RAG/80 avait été soumis après la date limite et a donc décidé de le publier sur le site SharePoint de son Groupe de travail par correspondance sur l'amélioration du processus de la Réunion de préparation à la Conférence (GC-RPC). Le GCR a également fait observer que le Document RAG/78 traitait de questions réglementaires ne relevant pas de son mandat et qu'il avait donc été inscrit à l'ordre du jour pour information uniquement.</p> <p>L'ordre du jour (Document RAG/ADM/4(Rév.1)) a été adopté afin de tenir compte des modifications ci-dessus.</p>
3	Rapport à la 33ème réunion du GCR 58	<p>Le Directeur a brièvement présenté le rapport figurant dans le Document RAG/58, qui a ultérieurement été décrit de manière plus détaillée, section par section.</p> <p>Le Directeur a souligné que le BR avait besoin de disposer de ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat.</p>

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
		<p>Le GCR a reconnu les difficultés rencontrées par le Bureau concernant les délais de traitement des fiches de notification pour les services spatiaux, qui étaient actuellement trois fois plus longs que ce qui était prescrit dans le Règlement des radiocommunications, en raison du manque de spécialistes et de la nécessité de moderniser les logiciels.</p> <p>Le GCR a décidé que son Président soumettrait une note au Conseil à sa session de 2026, afin de lui demander de prendre les mesures nécessaires pour résoudre le problème, comme indiqué dans l'Annexe 1 du présent document.</p> <p>Le GCR a encouragé les administrations à participer aux travaux du Conseil et à lui soumettre directement des contributions écrites sur cette question.</p>
4	Questions relatives au Conseil	
	58 (§ 2.1)	<p>Recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite</p> <p>Le GCR a examiné le contenu du § 2.1 du Rapport du Directeur concernant le recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite et a indiqué que le Conseil avait approuvé, à sa session de 2025, toutes les propositions du Groupe d'experts sur la Décision 482 en vue de la révision de cette Décision. Compte tenu du nombre élevé de modifications, le Conseil a décidé que la Décision révisée entrerait en vigueur le 1er janvier 2026.</p> <p>Le GCR a examiné les coûts directs et indirects afférents au traitement des fiches de notification et la question de savoir s'ils devaient être couverts par le budget ordinaire ou le recouvrement des coûts. Le GCR a conclu que les discussions sur les coûts indirects ne relevaient pas de son mandat et devraient donc faire l'objet de contributions au Conseil et à la Conférence de plénipotentiaires (PP).</p>
	58 (§ 2.2)	<p>Budget pour l'exercice 2024-2025 et budget pour l'exercice 2026-2027</p> <p>Le GCR a examiné le § 2.2 du Rapport du Directeur concernant les budgets pour les exercices 2024-2025 et 2026-2027. Il a indiqué que l'examen annuel des produits et des charges dans le cadre de la mise en œuvre du budget 2026, y compris la réduction globale du budget pour la période 2026-2027, serait soumis au Conseil à sa session de 2026 dans le Document C26/9.</p> <p>Le GCR a souligné la nécessité de se conformer à la Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires sur les produits et charges de l'Union pour la période 2024-2027, étant donné que l'attribution du budget devrait garantir le financement nécessaire aux activités liées à l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et qu'il ne devrait y avoir aucune réduction des ressources susceptible d'avoir des incidences sur les fiches de notification de l'UIT directement liées à la mise en œuvre du Règlement des radiocommunications et des études connexes.</p>
	58 (§ 2.3)	<p>Utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité</p> <p>Le GCR a examiné le contenu du § 2.3 du Rapport du Directeur concernant l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité et Mme Negar Takesh (Chef adjointe du Département des conférences et des publications) a apporté des précisions à ce sujet.</p> <p>Le GCR a pris note de la présentation relative à l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité et à l'état d'avancement de la traduction des pages web de l'UIT-R.</p>

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
		<p>Le GCR a indiqué que certaines pages web de l'UIT n'étaient actuellement disponibles qu'en anglais, français et espagnol, l'infrastructure ne permettant pas de prendre en charge les jeux de caractères nécessaires pour le russe, l'arabe et le chinois. Il a également été noté que ce problème devrait être résolu dans le nouveau site web actuellement élaboré en vue de la PP-26.</p> <p>Le GCR a fait observer que la traduction automatique des rapports était actuellement testée au sein de l'UIT-T. Il a souligné qu'il était important de maintenir les six langues officielles sur un pied d'égalité et qu'un niveau de précision suffisant devait être démontré avant d'étendre la traduction automatique aux textes à caractère conventionnel de l'UIT-R, bien que cette solution puisse permettre de réaliser des économies.</p>
	<p>58(Add.2)</p> <p>75 (Fédération de Russie)</p>	<p>État d'avancement de la traduction des pages web de l'UIT-R</p> <p>Le GCR a examiné l'état d'avancement de la traduction des pages web de l'UIT-R (voir l'Addendum 2 au Rapport du Directeur et a pris acte des progrès accomplis.</p> <p>Le GCR a pris note de la contribution de la Fédération de Russie concernant l'harmonisation de diverses Résolutions de l'UIT relatives à l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité. Il a également pris note de la compilation des Résolutions de la PP et des Secteurs sur ce sujet, ainsi que de la proposition visant à envisager de réviser ou de supprimer la Résolution UIT-R 36-6.</p>
	<p>58 (§ 2.4)</p>	<p>Participation à distance</p> <p>Le GCR a examiné le § 2.4 du Rapport du Directeur concernant la participation à distance et Mme Negar Takesh (Chef adjointe du Département des conférences et des publications) a apporté des précisions à ce sujet.</p> <p>Le GCR a indiqué que toute proposition de modification devrait être soumise pendant le Conseil et/ou la PP.</p>
	<p>58 (§ 2.5);</p> <p>55 (GTC-SFP);</p> <p>74 (Fédération de Russie)</p>	<p>Plan stratégique et Plan financier pour la période 2028-2031</p> <p>Le GCR a pris note du § 2.5 du Rapport du Directeur concernant le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2028-2031 et de la note de liaison du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier (GTC-SFP) sur les résultats de la quatrième réunion (Document RAG/55), et M. Catalin Marinescu (Chef de la Division de la stratégie et de la planification, SPM) a apporté des précisions à ce sujet au nom de M. Mansour Al-Qurashi (Arabie saoudite), Président du GTC-SFP.</p> <p>Le GCR a pris note du Document RAG/55 (GTC-SFP) et de l'exposé de M. Marinescu.</p> <p>Le GCR a examiné la proposition de la Fédération de Russie relative aux nouveaux indicateurs liés à la tenue à jour du Fichier de référence international des fréquences (Document RAG/74) et a reconnu qu'il importait de donner davantage de visibilité aux travaux du BR. Il a décidé d'ajouter les indicateurs proposés concernant le Fichier de référence dans la note de liaison adressée en réponse au GTC-SFP.</p> <p>Le GCR a examiné la proposition du GTC-SFP concernant les indicateurs liés aux cibles sur l'espace au service du développement. Des points de vue ont été exprimés concernant le premier indicateur (abonnements au large bande par satellite) et la question de savoir si cet indicateur devait être placé sous le But 1 ou le But 2. S'agissant du deuxième indicateur (pays et partenariats satellite-mobile, par statut (tenu à jour par la Global mobile Suppliers Association)), le GCR a reconnu qu'il était difficile d'intégrer un indicateur: a) précisant «<i>tenu à jour par la Global mobile Suppliers Association</i>», et b) renvoyant au concept de «<i>Direct-to-Device (D2D)</i>», désigné à l'UIT-R sous le nom de DC-MSS-IMT, actuellement examiné au titre du point 1.13 de l'ordre du jour de la CMR-27.</p> <p>En conclusion, le GCR a approuvé la note de liaison à envoyer en réponse au GTC-SFP, telle qu'elle figure dans l'Annexe 2 du présent document.</p>

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
	Pour information: 54 (GTC-SFP); 59 (GTC-SFP); 60 (GTC-SFP); 64 (GCNT); 68 (GCNT)	Le GCR a pris note des cinq notes de liaison qui lui ont été envoyées pour information.
	58 (§ 2.6)	<p>Continuité des activités</p> <p>Le GCR a examiné le contenu du § 2.6 du Rapport du Directeur concernant la continuité des activités et Mme Negar Takesh (Chef adjointe du Département des conférences et des publications) a apporté des précisions à ce sujet.</p> <p>Le GCR a noté que les réunions habituelles devraient être perturbées du 1er octobre 2028 au 31 août 2029 en raison du projet de nouveau bâtiment de l'UIT à Genève. Il a en outre noté que la Suisse avait généreusement annoncé qu'elle renonçait, pendant deux ans, aux remboursements du prêt immobilier, ce qui s'est traduit par des économies de 2,7 millions CHF. Ces fonds seraient affectés au fonds pour la continuité des activités afin de contribuer à couvrir les coûts liés à la tenue de réunions en Suisse pendant la période de construction. On trouvera d'autres informations actualisées sur la continuité des activités pour les réunions de l'UIT pendant la période de construction du nouveau bâtiment de l'UIT dans le Document C26/65.</p> <p>Le GCR a noté que, si la plupart des réunions de l'UIT-R pouvaient continuer d'avoir lieu à Genève, certaines réunions pourraient être accueillies par les États Membres, conformément à la Résolution 5 de la PP. Il a souligné qu'il faudrait tout mettre en œuvre pour maintenir les réunions de l'UIT-R à Genève.</p>
5	Plan opérationnel de l'UIT-R 58 (§ 6); 62 (Directeur du BR)	<p>Le GCR a pris note du Plan opérationnel de l'UIT-R présenté au § 6 du Rapport du Directeur et figurant dans le Document RAG/62, et a pris acte de l'ajout d'une nouvelle partie sur l'évaluation des risques.</p> <p>Le GCR a indiqué que le Secrétariat général était en train d'élaborer une nouvelle méthode pour l'élaboration du Plan opérationnel de l'UIT et a recommandé d'établir une distinction claire entre le Plan opérationnel de l'UIT et les plans opérationnels de chaque Secteur et de fournir chaque année au Groupe consultatif le plan opérationnel glissant et le rapport d'activité de l'année précédente.</p> <p>S'agissant de la question des retards ou de la prorogation des délais réglementaires et des échéances pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite (comme indiqué au § 2.1 du Document RAG/62), le GCR a rappelé que ces délais étaient des obligations découlant de traités et a recommandé d'expliquer les raisons des prorogations et d'examiner des plans/solutions pour remédier à ce problème (et, à terme, les objectifs qui n'ont pas pu être atteints).</p> <p>Compte tenu de ce problème et de l'insuffisance actuelle des effectifs du BR en général, des préoccupations ont également été exprimées concernant la réduction prévue des effectifs d'ici à 2030, l'augmentation de la participation du BR aux travaux des organisations régionales et les modifications logicielles majeures attendues à la suite des décisions de la CMR-23 et des décisions éventuelles de la CMR-27 (qui pourraient entraîner un retard accru/prolongé au-delà du délai réglementaire ainsi qu'un risque d'erreurs de validation).</p>

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
		<p>Le secrétariat du BR a confirmé que des mesures d'atténuation étaient décrites au § 3 pour chaque risque correspondant et que des ressources avaient été demandées au Conseil pour la question spécifique de la modernisation des logiciels. Le BR a pris note des préoccupations liées à la réduction prévue des effectifs et a indiqué qu'il reverrait ces projections.</p> <p>S'agissant de la continuité des activités pendant la reconstruction du siège de l'UIT à Genève, le GCR a recommandé d'inclure à l'avenir dans le Plan opérationnel un plan détaillé de continuité des activités, qui mettrait en évidence la nécessité de maintenir la continuité des activités des commissions d'études de l'UIT-R, tout en reconnaissant que les problèmes liés aux bâtiments du siège et d'autres coûts étaient pris en compte par le Conseil et en donnant des précisions sur la façon de remédier à la perte d'espace de travail au siège de l'UIT.</p> <p>Le GCR a examiné la question de l'inclusion des informations/données relatives aux incidences financières des activités du Bureau (telles qu'elles étaient/sont utilisées/pratiquées par tous les Secteurs de l'UIT). Le GCR a également indiqué que le lien entre les plans financier, stratégique et opérationnel était décrit dans la Résolution 151.</p> <p>Le GCR a reconnu/réaffirmé la nécessité d'assurer la cohérence entre le Plan opérationnel et le rapport du Bureau au RRB.</p>
6	Mise en œuvre des décisions de l'AR-23	
	<p>65, DT/7 (Président du GC-RPC du GCR)</p> <p>72 (Arabie saoudite)</p> <p>73 (Chine)</p>	<p>Rapport du Groupe de travail par correspondance du GCR sur l'amélioration du processus de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC)</p> <p>Le GCR a pris note du rapport du Président de son Groupe de travail par correspondance sur l'amélioration du processus de la Réunion de préparation à la Conférence à sa 33ème réunion (Document RAG/65) et du document de travail sur un avant-projet de révision de la Résolution UIT-R 2-9 (Document DT/7).</p> <p>Le GCR a remercié le Président de son GC-RPC.</p> <p>Le GCR a décidé d'examiner la proposition de mise à jour du mandat de son GC-RPC, présentée dans le Document RAG/72, ainsi que les propositions de modification de la forme du Rapport de la RPC présentées dans le Document RAG/73.</p> <p>Le GCR a appuyé l'élargissement des travaux menés par le Groupe de travail par correspondance. À l'issue d'un débat informel mené par l'Arabie saoudite, le GCR a approuvé le mandat révisé de son GC-RPC, tel qu'il est présenté dans l'Annexe 3 du présent document, et a décidé de transmettre toutes les contributions soumises au GC-RPC depuis sa création en 2024, et celles soumises pour les réunions de 2025 et 2026 du GCR, afin qu'elles puissent être examinées ultérieurement au sein de ce groupe en vue de la prochaine réunion du GCR en 2027.</p>
7	<p>Mise en œuvre des décisions de la CMR-23</p> <p>58 (§ 3)</p> <p>57 (GTC-FHR)</p>	<p>Le GCR a pris note des informations figurant au § 3 du Rapport du Directeur concernant la mise en œuvre des décisions de la CMR-23.</p> <p>Le GCR a examiné la note de liaison du GTC-FHR à l'intention des groupes consultatifs des Secteurs et du Groupe de coordination intersectorielle (ISCG) sur le processus permettant de fournir des estimations des incidences financières des projets de décision et de résolution aux conférences et assemblées de l'UIT (Document RAG/57). Le GTC-FHR a demandé aux groupes consultatifs des Secteurs et au Groupe ISCG de formuler des observations sur ce document, qui sera soumis à la prochaine session du Conseil.</p> <p>Le GCR a reconnu l'importance du sujet et a débattu des difficultés liées à la fourniture de telles estimations dans le contexte des CMR. Il est convenu qu'en raison de la complexité des questions, des points de l'ordre du jour et des décisions et résolutions connexes, il pourrait être difficile, à ce stade, de suivre la méthode d'estimation des coûts proposée avant la CMR-27.</p>

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
		Le GCR a approuvé la note de son Président à l'intention du GTC-FHR (2026), telle qu'elle figure dans l'Annexe 4.
8	<p>Travaux préparatoires en vue de l'AR-27/la CMR-27 58 (§ 4.1)</p> <p>58 (§ 4.2)</p> <p>71 (Arabie saoudite)</p>	<p>Le GCR a pris note du rapport sur les travaux préparatoires en vue de l'AR-27 et de la CMR-27, et des informations sur d'autres travaux préparatoires connexes figurant respectivement aux § 4.1 et 4.2 du Rapport du Directeur. Le GCR s'est félicité de l'organisation de la première séance d'information interrégionale (IRIS) de l'UIT sur la préparation de la CMR-27, sur la base des conclusions de la réunion précédente du GCR, et a remercié M. Aubineau pour le travail qu'il a accompli dans l'organisation de la manifestation.</p> <p>Le GCR a également pris acte des travaux préparatoires actuellement menés en vue de la deuxième session de la Réunion de préparation à la Conférence en vue de la CMR-27 (RPC27-2) et des deuxième et troisième réunions IRIS prévues. Tout en reconnaissant qu'il était utile que quelques représentants du BR soient présents aux réunions des groupes régionaux chargés de la préparation de la CMR-27, lorsque cela était possible, le GCR a encouragé la participation virtuelle d'autres experts du BR à ces réunions, dans la mesure du possible.</p> <p>Le GCR a examiné les propositions relatives à l'organisation des manifestations IRIS qui figurent dans le Document RAG/71. Il a également examiné d'autres propositions formulées pendant la réunion, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • centrer le programme IRIS sur plusieurs questions importantes ou certains points de l'ordre du jour; • élargir la portée des manifestations IRIS pour faciliter les discussions entre les groupes régionaux; • maintenir la souplesse offerte par les manifestations IRIS pour faciliter les échanges d'informations et d'idées avant la CMR; • étudier la possibilité d'organiser des sessions parallèles, chacune consacrée à des questions particulières, par exemple les services de Terre et par satellite ou les aspects réglementaires, en fonction des ressources disponibles et des contraintes financières. <p>Le GCR est convenu que le Bureau n'était pas chargé de fournir un résumé des études préparatoires en vue de la CMR et d'en évaluer l'état d'avancement.</p> <p>Le GCR a pris note de toutes ces propositions et a recommandé au Directeur du BR de les examiner lors de la préparation des futures manifestations IRIS au cours du cycle d'études actuel ou du prochain cycle, selon le cas, et de faire rapport en conséquence aux réunions suivantes du GCR.</p>
9	<p>Activités des commissions d'études 58 (§ 5), 58(Add.1)</p>	<p>Le GCR a pris note avec satisfaction des exposés des présidents des commissions d'études de l'UIT-R et du CCV sur les activités de leurs groupes respectifs et a formulé les conclusions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu de la circulaire administrative CACE/1151, le GCR a reconnu l'importance des travaux de la CE 3 et a encouragé les administrations à faciliter la participation d'experts de leur pays aux activités de la CE 3, tant sur le plan technique que financier. • Le GCR a invité les présidents à fournir des informations sur les Résolutions UIT-R qu'il était prévu de modifier ou de supprimer à l'AR suivante. • Le GCR a recommandé aux présidents des CE d'informer le BR lorsqu'ils prévoient que leur réunion durera moins que le nombre de jours alloué, afin de libérer des salles pour d'autres réunions.

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
		<ul style="list-style-type: none"> • Le GCR a pris note du problème de l'incohérence dans les préambules de différentes Recommandations, a indiqué que le gabarit pour le format des Recommandations devait encore être amélioré et a conseillé au Directeur du BR de tenir compte de la question dans la version suivante des Lignes directrices. • Le GCR a reconnu que les propositions soumises pendant les réunions de l'UIT-R devraient être traitées de manière positive. • Le GCR a recommandé aux CE de ne pas reproduire les dispositions d'un article du Règlement des radiocommunications dans les modifications proposées pour un autre article lors de l'élaboration d'un projet de texte de la RPC (exemple de texte réglementaire). <p>Le GCR a pris note avec satisfaction du rapport du Département des commissions d'études de l'UIT-R (SGD) figurant dans le Document RAG/58 (§ 5) et son Addendum 1, et a formulé les observations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le GCR a rappelé qu'en vertu du § A2.2.4.1b) de la Résolution UIT-R 1-9, «(...) <i>les contributions (y compris les Révisions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) devront être reçues au plus tard douze jours civils (16 heures UTC) avant le début de la réunion, afin d'être mises à disposition pour l'ouverture de la réunion. Ce délai ne s'applique qu'aux contributions des Membres. (...) Le secrétariat ne peut accepter les documents présentés après le délai indiqué ci-dessus. Les documents qui ne sont pas disponibles à l'ouverture de la réunion ne peuvent être examinés en séance</i>». • Le GCR a reconnu que les CE de l'UIT-R et les groupes relevant de celles-ci avaient été encouragés à accorder une attention particulière à la Lettre circulaire CR/504 ainsi qu'aux conclusions de la RPC27-1 sur la question (voir la Circulaire CA/270 (Annexe 4)), et à mener les études appropriées en conséquence, selon qu'il convenait. <p>Le GCR a en outre recommandé au Directeur du BR d'inclure dans son rapport, au titre du point 9.2 de l'ordre du jour de la CMR-27, les difficultés rencontrées concernant l'utilisation de certains termes ambigus dans les Résolutions de la CMR-23 associées à des points de l'ordre du jour.</p>
	58(Add.1) – Annexe 1	<p>Lignes directrices associées à la Résolution UIT-R 1-9</p> <p>Le GCR a examiné les Lignes directrices associées à la Résolution UIT-R 1-9, telles qu'elles figurent dans l'Annexe 1 de l'Addendum 1 au Document RAG/58. Le GCR a soulevé et examiné des questions concernant certains points des § 2.5.1 et 8.</p> <p>En ce qui concerne le § 3.5.8 relatif à la pratique actuelle consistant à parvenir à un consensus lors de l'approbation de notes de liaison, le GCR a conclu qu'il n'y avait pas lieu de modifier les lignes directrices à ce stade. Toute proposition sur cette question pourrait être soumise à l'AR et/ou présentée directement par les États Membres à l'Assemblée.</p> <p>Le GCR a proposé que le BR applique les lignes directrices à titre provisoire et a invité les États Membres à les examiner à la 34ème réunion du Groupe.</p>
	79 (Canada)	<p>Lors de l'examen de la proposition visant à établir un groupe de travail par correspondance chargé d'examiner les modifications qui pourraient être apportées à la Résolution UIT-R 1-9, le GCR s'est félicité de la contribution figurant dans le Document RAG/79 et a invité les administrations à tenir compte du contenu de ce document dans les travaux préparatoires en vue de l'Assemblée des radiocommunications.</p>

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
	<p>58(Add.1) – Annexe 2</p> <p>77 (contribution soumise par plusieurs pays)</p>	<p>Méthodes de travail des commissions d'études de l'UIT-R</p> <p>Le GCR a examiné et étudié l'Annexe 2 de l'Addendum 1 au Document 58 sur l'examen des méthodes de travail et du domaine de compétence des commissions d'études de l'UIT-R et le Document RAG/77 sur l'amélioration de la structure des CE des radiocommunications et a décidé de créer un groupe de travail par correspondance (GC) qui fonctionnerait sans convoquer de réunions.</p> <p>Le GCR a proposé que le GC travaille par correspondance entre les 33ème et 34ème réunions du GCR (voir le mandat du GC dans l'Annexe 5).</p>
10	<p>Activités intersectorielles</p>	
	<p>58 (§ 8.4)</p> <p>56 (GTC-FHR)</p> <p>67 (Groupe ISCG)</p>	<p>Groupe de coordination intersectorielle (ISCG)</p> <p>Le GCR a examiné le § 8.4 du Rapport du Directeur concernant les séminaires, ateliers et autres manifestations et a pris note avec satisfaction des informations qu'il contient.</p> <p>Le GCR a pris note de la note de liaison du GTC-FHR (Document RAG/56) invitant les groupes consultatifs des Secteurs, le Groupe ISCG, le Comité de coordination et le Groupe MSAG à soumettre au Conseil, à sa session de 2026, des recommandations visant à améliorer la mise en œuvre de la Résolution 191 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, afin de garantir l'harmonisation avec les Résolutions sectorielles pertinentes, dans la mesure du possible et lorsque cela est nécessaire et approprié, et a proposé d'envisager de réviser ou de supprimer la Résolution 75 de l'UIT-R.</p> <p>Le GCR a examiné le rapport d'activité du Groupe ISCG sur les sujets liés à l'accessibilité, aux changements climatiques, à la participation à distance et à la transformation numérique durable, et a noté que le Groupe ISCG avait également commencé à travailler sur deux nouveaux sujets, à savoir la participation du secteur privé et la rationalisation des Résolutions.</p> <p>Le Président du Groupe ISCG a invité le GCR à soumettre des observations et des propositions à son Groupe sur les thèmes présentés et sur toute autre activité conjointe éventuelle ou sur tout autre mécanisme propre à renforcer la coopération. La prochaine réunion du Groupe ISCG aura lieu pendant la réunion du GCDT, le 10 avril 2026. Les renseignements seront présentés sur le site web du Groupe ISCG. Le Président du Groupe ISCG a remercié les membres du GCR de lui avoir donné l'occasion de présenter le rapport et les a invités à contribuer aux activités du Groupe ISCG et à participer à ses réunions.</p> <p>Le GCR a noté qu'il y avait un problème récurrent de chevauchement entre les travaux de l'UIT-R et ceux de l'UIT-T sur le spectre des fréquences radioélectriques et a reconnu la nécessité de sensibiliser l'opinion et d'améliorer la coordination au sein des administrations, afin que toutes les questions relevant de la compétence de l'UIT-R soient portées devant ce Secteur. Le GCR a souligné l'importance de la Résolution 191 et a invité les Membres à la mettre en œuvre.</p>
	<p>66(Rév.1)</p>	<p>Présence régionale</p> <p>Le GCR a pris note avec satisfaction du document et de l'exposé visant à lui fournir des renseignements sur le rapport relatif à l'examen de la présence régionale de l'UIT (C26/24), qui sera présenté à la session de 2026 du Conseil.</p>

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
		<p>Le GCR a indiqué que la proposition pouvait, dans une large mesure, être intégrée dans un projet existant (e-Comment), pour lequel un budget avait déjà été alloué.</p> <p>Le BR a remercié l'Italie d'avoir proposé d'aider à tester la version bêta de ce nouvel outil et a invité les autres administrations à en faire de même, soulignant qu'il était important de bénéficier d'un appui plus direct des États Membres pour améliorer le logiciel du BR.</p>
	58 (§ 7.3)	<p>Autres outils et logiciels du BR</p> <p>Le GCR a pris note des éléments figurant au § 7.3 du Rapport du Directeur concernant le système d'information du BR et les autres logiciels et outils du BR.</p>
	58 (§ 7.4, § 7.5)	<p>Continuité des activités, rétablissement après une catastrophe et informatique en nuage</p> <p>Le GCR a pris note du contenu des § 7.4 et 7.5 sur la continuité des activités, le rétablissement après une catastrophe et l'informatique en nuage.</p>
12	Activités de sensibilisation	
	58 (§ 8.1)	<p>Publications</p> <p>Le GCR a pris note des renseignements fournis au § 8.1 du Rapport du Directeur sur les publications.</p>
	58 (§ 8.2)	<p>Séminaires, ateliers et autres manifestations</p> <p>Le GCR a pris note du § 8.2 du Rapport du Directeur concernant les publications et a remercié tous les partenaires qui ont collaboré et contribué à l'organisation des séminaires régionaux des radiocommunications.</p>
	58 (§ 8.3)	<p>Assistance fournie aux États Membres</p> <p>Le GCR a pris note du contenu du § 8.3 du Rapport du Directeur concernant l'assistance fournie aux États Membres.</p>
	58 (§ 8.5, § 8.6)	<p>Membres, communication et promotion</p> <p>Le GCR a pris note avec satisfaction du contenu des § 8.5 et 8.6 du Rapport du Directeur concernant les membres, la communication et la promotion.</p>
	58 (§ 8.7)	<p>Égalité hommes-femmes, Résolution de l'AR-23 sur l'égalité hommes-femmes et Réseau de femmes pour la CMR-27</p> <p>Le GCR a pris note de la présentation du § 8.7 du Rapport du Directeur concernant l'égalité hommes-femmes, la Résolution de l'AR-23 sur l'égalité hommes-femmes et le Réseau de femmes pour la CMR-27 (NOW4WRC27).</p>
13	Date de la prochaine réunion	<p>Le GCR a indiqué que la prochaine réunion se tiendrait du 22 au 25 mars 2027 (4 jours).</p>

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
14	Divers	
	<p>70 (Arabie saoudite)</p>	<p>Application cohérente des cadres de l'UIT, de l'OMI et de l'OACI pour les systèmes de radiocommunication maritimes et aériennes et d'autres systèmes de radiocommunication pertinents</p> <p>Le GCR a examiné la contribution visant à aider les autorités nationales de régulation des télécommunications à appliquer de manière cohérente les cadres de l'UIT, de l'OMI et de l'OACI applicables aux systèmes de radiocommunication maritime et aérienne (Document RAG/70).</p> <p>Le GCR a noté que, bien que les informations sur la gestion du spectre pour les services maritimes et aériennes et les cadres connexes existent déjà, elles figurent dans un certain nombre de documents de l'OMI et de l'OACI, de sorte que leur regroupement serait bénéfique pour les régulateurs des télécommunications. Le GCR a également pris note des informations fournies par le Bureau selon lesquelles le travail consacré à l'élaboration de lignes directrices communes en matière de gestion du spectre prend trop de temps par rapport aux ressources dont disposent les secrétariats de l'OMI et de l'OACI. La participation à ces travaux des groupes compétents de l'OMI et de l'OACI, à savoir le Sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage de l'OMI et le Groupe d'experts en gestion du spectre de fréquences de l'OACI, exige l'application d'une procédure complexe pour la création d'une nouvelle activité au sein de ces organisations.</p> <p>Afin d'aider concrètement les administrations, le GCR a conseillé au Directeur du BR d'organiser des ateliers ou des webinaires sur la gestion des fréquences aériennes et maritimes. En outre, le GCR a invité le Directeur du BR à créer une page web spéciale afin de regrouper les informations provenant des documents de l'UIT-R, de l'OMI et de l'OACI sur la gestion du spectre pour les services aériennes et maritimes. Les secrétariats de l'OMI et de l'OACI doivent être consultés au sujet des possibilités et des conditions d'utilisation de leurs documents pour cette page web.</p> <p>Le GCR a également conclu que les administrations voudraient peut-être soumettre des contributions au Groupe de travail 5B pour faciliter ces travaux.</p>
	<p>78 (contribution soumise par plusieurs pays)</p>	<p>Brouillages préjudiciables causés au SRNS et aux réseaux à satellite</p> <p>Le GCR a pris note de cette contribution.</p>

Annexe 1: Note du Président du GCR à l'intention du Conseil

Annexe 2: Note de liaison envoyée à titre de réponse concernant les résultats de la quatrième réunion du GTC-SFP

Annexe 3: Mandat du Groupe de travail par correspondance du GCR sur l'amélioration du processus de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC)

Annexe 4: Note du Président du GCR à l'intention du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR)

Annexe 5: Mandat du Groupe de travail par correspondance du GCR pour l'amélioration de la structure et du mécanisme des commissions d'études des radiocommunications

ANNEXE 1

Note du Président du GCR à l'intention du Conseil

Voir le Document RAG/TEMP/9: <https://www.itu.int/md/R23-RAG-260330-TD-0009/en>

**Groupe consultatif des
radiocommunications**

Document RAG/TEMP/9-F
1er avril 2026
Original: anglais

Groupe consultatif des radiocommunications (GCR)

NOTE DU PRÉSIDENT DU GCR À L'INTENTION DU CONSEIL

Objet

Le présent document contient une note du Président du GCR à l'intention du Conseil sur l'attribution de ressources aux activités statutaires du Bureau des radiocommunications, y compris le traitement des fiches de notification de réseaux à satellite.

Suite à donner

Le Conseil est invité à **prendre les mesures nécessaires**.

Références

[Documents RAG/58](#), Résumé des conclusions du GCR (Circulaire CA/281 du BR)

1 Considérations générales

À sa 33ème réunion (31 mars au 2 avril 2026), le GCR a reconnu les difficultés rencontrées par le Bureau des radiocommunications dans le traitement des fiches de notification de réseaux à satellite, et les contraintes posées dans le niveau d'appui que le Département des commissions d'études avait pu fournir pour des réunions additionnelles et les travaux des groupes de travail par correspondance, ainsi que dans les activités de formation et de renforcement des capacités que le BR pouvait offrir aux administrations.

Le Bureau des radiocommunications a connu des retards dans le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite, ce qui a entraîné un retard multiplié par trois par rapport au délai obligatoire de quatre mois fixé au numéro 9.38 du Règlement des radiocommunications, traité international régissant l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites. Il convient de noter que le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) avait déjà également exprimé des préoccupations à ce sujet.

2 Suite à donner

Le GCR porte cette question à l'attention du Conseil, en insistant sur la nécessité pour le BR de disposer de ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat constitutionnel, malgré les restrictions budgétaires actuelles de l'UIT.

Le Conseil est invité à prendre les mesures nécessaires pour résoudre le problème et faire en sorte que le Bureau des radiocommunications dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions et respecter les délais réglementaires prescrits dans le Règlement des radiocommunications.

ANNEXE 2

**Note de liaison envoyée à titre de réponse concernant les résultats
de la quatrième réunion du GTC-SFP**

Voir le Document RAG/TEMP/8(Rév.1): <https://www.itu.int/md/R23-RAG-260330-TD-0008/en>

**Groupe consultatif des
radiocommunications**

**Révision 1 du
Document RAG/TEMP/8-F
31 mars 2026
Original: anglais**

Groupe consultatif des radiocommunications (GCR)**NOTE DE LIAISON ENVOYÉE EN RÉPONSE CONCERNANT
LES RÉSULTATS DE LA QUATRIÈME RÉUNION
DU GTC-SFP****Objet**

Le présent document contient la note de liaison envoyée par le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR), telle qu'approuvée par le GCR à sa 33^{ème} réunion tenue du 30 mars au 2 avril 2026, en réponse à la note de liaison envoyée par le GTC-SFP au GCR concernant les résultats de la quatrième réunion ([Document RAG/55](#)).

Suite à donner

Le GTC-SFP est invité à **examiner** le présent document.

Contact

M. Mohammad ALJNOOBI, Président du Groupe consultatif des radiocommunications
mjnoobi@cst.gov.sa

Références

[Documents RAG/50](#), [CWG-SFP-4/6](#), [RAG/55](#), [CWG-SFP-4/DT/2\(Rév.3\)](#), RAG/74 (Fédération de Russie)

1 Considérations générales

Le GCR a envoyé au GTC-SFP le [Document CWG-SFP-4/6](#) (GCR) intitulé «Note de liaison au Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2028-2031», qui contient la contribution du GCR au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2028-2031.

Le [Document RAG/55](#) intitulé «Note de liaison sur les résultats de la quatrième réunion» présente les modifications apportées au projet d'Annexe 1 de la Résolution 71 (Plan stratégique de l'UIT pour la période 2028-2031) approuvé lors de la quatrième réunion du GTC-SFP (voir le [Document CWG SFP-4/DT/2\(Rév.3\)](#)). Le GTC-SFP invite le **GCR à faire part de ses observations d'ici au 31 mars 2026**.

Le GCR porte à l'attention du GTC-SFP la réponse ci-après à la note de liaison ci-dessus.

2 Cibles

Conformément au projet d'Annexe 1 de la Résolution 71 (Plan stratégique de l'UIT pour la période 2028-2031), le GTC-SFP propose d'apporter les modifications ci-après aux cibles:

Cibles correspondant au But 1: Connectivité universelle – d'ici à 2031	Description de la modification
1.6: Éviter de causer des brouillages préjudiciables	<p>Proposition visant à déplacer le résultat «Éviter de causer des brouillages préjudiciables» au niveau d'une cible.</p> <p>Dans sa contribution au GTC-SFP, le GCR a proposé les nouveaux indicateurs ci-après pour ce résultat:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre de cas de brouillages préjudiciables (causés à des assignations de fréquence relatives aux services spatiaux) signalés au BR au cours de la première année de la période considérée. – Nombre de cas de brouillages préjudiciables (causés à des assignations de fréquence relatives aux services spatiaux) signalés au BR qui sont en attente de résolution. – Nombre de cas de brouillages préjudiciables (causés à des assignations de fréquence relatives aux services de Terre) signalés au BR au cours de la première année de la période considérée. – Nombre de cas de brouillages préjudiciables (causés à des assignations de fréquence relatives aux services de Terre) signalés au BR qui sont en attente de résolution.

Cibles correspondant au But 2: Transformation numérique durable – d'ici à 2031	Description de la modification
2.7: L'espace au service du développement	<p>Indicateurs associés proposés à collecter par le Bureau de développement de l'UIT:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Abonnements au large bande par satellite¹. – [Pays ayant des partenariats satellite-mobile, par statut (tenu à jour par la Global mobile Suppliers Association)]. <p>Des vues ont été exprimées concernant l'inclusion de l'alinéa 1 sous ce sujet, étant donné que l'UIT devrait rester neutre vis-à-vis des services de Terre et spatiaux.</p> <p>Aucun consensus n'a été trouvé au sein du GCR concernant l'inclusion de deux des indicateurs relatifs à l'espace au service du développement dans le Plan stratégique, la question étant toujours à l'étude au titre du point 1.13 de l'ordre du jour de la CMR-27.</p>

3 Indicateurs supplémentaires

Le GCR a estimé que l'ajout des indicateurs de résultats ci-après contribuerait utilement à tenir à jour le Fichier de référence:

<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'assignations de fréquence pour lesquelles les conclusions ont fait l'objet d'un examen au titre du numéro 11.50, sur une base annuelle. – Nombre de cas traités par le BR au titre du numéro 13.6 du RR, sur une base annuelle. 	Fichier de référence Fichiers du RRB/BR
<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'assignations de fréquence pour lesquelles les conclusions ont fait l'objet d'un examen au titre du numéro 11.50, sur une base annuelle. – Nombre de cas traités par le BR au titre du numéro 13.6 du RR, sur une base annuelle. 	Fichier de référence Fichiers du RRB/BR

4 Harmonisation des [Documents CWG-SFP-4/DT/2\(Rév.3\)](#) (GTC-SFP) et [CWG-SFP-4/6](#) (GCR)

Le GCR n'a pas inclus le résultat «Utilisation accrue des services de radiocommunication» et les indicateurs de résultats correspondants dans sa contribution au GTC-SFP. Toutefois, il est à noter qu'ils figurent toujours dans le tableau proposé dans l'Appendice A (Cadre UIT de présentation des résultats).

Dans sa contribution au GTC-SFP, le GCR propose des indicateurs révisés pour le résultat «Amélioration de l'application des recommandations de l'UIT-R, y compris de celles traitant de la modélisation de la propagation, utilisées pour une gestion du spectre efficace, ainsi que pour le partage et la compatibilité». Toutefois, il convient de noter que dans le tableau de l'Appendice A (Cadre UIT de présentation des résultats), le résultat en question a été supprimé et les nouveaux indicateurs apparaissent entre crochets.

Le GCR propose d'harmoniser les [Documents CWG-SFP-4/DT/2\(Rév.3\)](#) (GTC-SFP) et [CWG-SFP-4/6](#) (GCR).

¹ Voir <https://datahub.itu.int/data/?i=19303&d=Technology&g=11630>

ANNEXE 3

**Mandat du Groupe de travail par correspondance du GCR sur l'amélioration
du processus de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC)**

Voir le Document RAG/TEMP/12(Rév.2): <https://www.itu.int/md/R23-RAG-260330-TD-0012/en>

**Groupe consultatif des
radiocommunications**

**Révision 2 du
Document RAG/TEMP/12-F
2 avril 2026
Original: anglais**

Groupe consultatif des radiocommunications (GCR)**MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL PAR CORRESPONDANCE DU GCR SUR
L'AMELIORATION DU PROCESSUS DE LA REUNION DE
PREPARATION A LA CONFERENCE (RPC)**

Le Groupe de travail par correspondance du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) est chargé d'étudier les améliorations qui pourraient être apportées au processus de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC), conformément au mandat suivant:

- Poursuivre l'examen du processus de la RPC, en vue de compléter les recommandations d'amélioration du processus et des objectifs de la seconde session de la RPC, y compris toute amélioration de la procédure d'élaboration du Rapport de la RPC, afin de faciliter le processus de la RPC notamment en étudiant des sujets, lorsque cela est approprié et applicable, sans compromettre les droits des administrations et des organisations régionales vis-à-vis de leur contribution au processus, par exemple:
 - reprogrammer la seconde session de la RPC afin de laisser éventuellement plus de temps aux groupes responsables pour élaborer/achever leur projet de texte de la RPC sans affecter le délai de publication du Rapport de la RPC dans les six langues officielles de l'Union au moins cinq mois avant la CMR suivante;
 - examiner certains aspects qui pourraient être améliorés pour faciliter le processus dans son ensemble, par exemple des orientations claires pour améliorer encore le rôle des Rapporteurs pour les chapitres de la RPC afin d'aider les groupes responsables à respecter le délai prévu pour le projet de texte de la RPC;
 - examiner les améliorations qu'il est proposé d'apporter concernant le volume et le nombre de pages du Rapport de la RPC;
 - apporter de nouvelles améliorations pour renforcer les dispositions de la Résolution 2 en limitant la portée des contributions soumises à la seconde session de la RPC;
 - examiner la durée actuelle de la seconde session de la RPC, sans allonger la durée de la RPC.

- Reconnaître les progrès décrits dans le Document RAG/65 et les contributions à la 33ème réunion du GCR.
- En conséquence, examiner comment la Résolution UIT-R 2-9 (relative à la Réunion de préparation à la conférence) pourrait être modifiée pour tenir compte des conclusions de l'examen susmentionné.

Le Groupe de travail par correspondance poursuivra ses travaux immédiatement après la 33ème réunion du GCR et s'efforcera de soumettre un rapport exhaustif d'ici à la 34ème réunion du GCR. Dans un souci d'efficacité et d'inclusivité, il conviendra de mener les travaux essentiellement dans le cadre de trois réunions virtuelles au maximum, conformément aux § A1.3.2.9 et A1.3.2.10 de la Résolution UIT-R 1-9.

Des réunions virtuelles sont prévues, comme suit:

- 1ère réunion virtuelle: 16 septembre 2026 (à confirmer), 13 h 00-16 h 00, heure de Genève.
- 2ème réunion virtuelle, si nécessaire: 18 décembre 2026 (à confirmer), 13 h 00-16 h 00, heure de Genève.
- La question de savoir s'il est nécessaire ou non d'organiser une troisième réunion et à quelle date pourra être étudiée en fonction des progrès accomplis lors de la première et/ou de la deuxième réunion.

Le Groupe de travail par correspondance est présidé par M. Fahad ALGHAMDI (courriel: fabghamdi@citc.gov.sa), qui coordonnera les activités et assurera la communication et la soumission en temps opportun du rapport du groupe, 45 jours avant la 34ème réunion du GCR.

D'autres informations utiles pour les travaux de ce Groupe de travail par correspondance seront publiées sur la page web du GCR.

ANNEXE 4

**Note du Président du GCR à l'intention du Groupe de travail
du Conseil sur les ressources financières et
les ressources humaines (GTC-FHR)**

Voir le Document RAG/TEMP/10(Rév.1): <https://www.itu.int/md/R23-RAG-260330-TD-0010/en>

**Groupe consultatif des
radiocommunications**



**Révision 1 du
Document RAG/TEMP/10-F
2 avril 2026
Original: anglais**

Groupe consultatif des radiocommunications (GCR)

**NOTE DU PRÉSIDENT DU GCR À L'INTENTION DU GROUPE DE TRAVAIL
DU CONSEIL SUR LES RESSOURCES FINANCIÈRES
ET LES RESSOURCES HUMAINES (GTC-FHR)**

Objet

Le présent document contient une note du Président du GCR à l'intention du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) concernant le processus permettant de fournir des estimations des incidences financières des décisions et résolutions proposées aux conférences et assemblées de l'UIT.

Suite à donner

Le Conseil est invité à **examiner** les observations du GCR.

Références

[Document RAG/57](#)

1 Considérations générales

Le GCR a examiné la note de liaison envoyée par le GTC-FHR (Document RAG/57) aux groupes consultatifs des Secteurs et au Groupe de coordination intersectorielle (ISCG) concernant le processus permettant de fournir des estimations des incidences financières des décisions et résolutions proposées aux conférences et assemblées de l'UIT.

Le GCR a examiné les difficultés rencontrées pour fournir de telles estimations dans le contexte des conférences mondiales des radiocommunications.

2 Proposition

En raison de la complexité des questions, des points de l'ordre du jour et des décisions et résolutions connexes, il peut être difficile, à ce stade, de suivre la méthode d'estimation des coûts proposée avant la CMR-27.

ANNEXE 5

Mandat du Groupe de travail par correspondance du GCR pour l'amélioration de la structure et du mécanisme des commissions d'études des radiocommunications

Voir le Document RAG/TEMP/13(Rév.1): <https://www.itu.int/md/R23-RAG-260330-TD-0013/en>

Groupe consultatif des radiocommunications

**Révision 1 du
Document RAG/TEMP/13-F
2 avril 2026
Original: anglais**

Groupe consultatif des radiocommunications (GCR)**MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL PAR CORRESPONDANCE DU GCR
POUR L'AMÉLIORATION DE LA STRUCTURE ET DU MÉCANISME
DES COMMISSIONS D'ÉTUDES DES RADIOCOMMUNICATIONS**

Le Groupe de travail par correspondance du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) **pour l'amélioration de la structure et du mécanisme des commissions d'études des radiocommunications** est chargé d'étudier les améliorations qui pourraient être apportées à la structure et aux méthodes de travail des commissions d'études des radiocommunications, conformément au mandat suivant:

- Analyser et répertorier les difficultés qui influent sur l'efficacité des études de l'UIT-R, notamment:
 - la charge de travail de certaines commissions d'études;
 - l'interdépendance entre les commissions d'études et les moyens dont elles disposent actuellement pour collaborer et coordonner l'échange d'informations en temps opportun;
 - le nombre de contributions et les niveaux de participation;
 - les aspects de l'évolution technologique des services de radiocommunication et de leurs applications, qui peuvent nécessiter des révisions périodiques de la structure et du mécanisme du Secteur des radiocommunications.
- Tenir compte autant que faire se peut des renseignements factuels dont il dispose, notamment sur la fréquence et la durée des réunions, le volume des contributions, les produits approuvés, les tendances de la participation, l'interdépendance entre les commissions d'études et les incidences opérationnelles et sur le plan des ressources pour le BR.

- Évaluer si les difficultés constatées peuvent être traitées par des mesures structurelles ou non structurelles, notamment une meilleure coordination, des mandats plus clairs, des méthodes de travail plus efficaces ou la redistribution de certains sujets et de certaines responsabilités entre les commissions existantes.
- Examiner, selon qu'il convient, l'efficacité du processus actuel de répartition des tâches entre les commissions d'études et les groupes de travail, y compris l'équilibre entre les activités liées et non liées aux conférences, et formuler des conclusions et des options possibles pour améliorer l'efficacité et la réactivité des études de l'UIT-R, notamment en ce qui concerne les procédures, la coordination, les mandats, la répartition de la charge de travail et, si cela se justifie, les questions d'ordre structurel.
- Compte tenu de ce qui précède, le Groupe de travail par correspondance est invité à examiner le cadre pertinent de l'UIT-R et, s'il y a lieu, à proposer des révisions de la **Résolution UIT-R 1-9** (Méthodes de travail de l'Assemblée des radiocommunications, des commissions d'études des radiocommunications, du Groupe consultatif des radiocommunications et d'autres groupes du Secteur des radiocommunications) et de la **Résolution UIT-R 4-9** (Structure des commissions d'études des radiocommunications), si nécessaire.

Le Groupe de travail par correspondance travaillera immédiatement après la 33ème réunion du GCR et s'efforcera de soumettre un rapport exhaustif d'ici à la 34ème réunion du GCR. Dans un souci d'efficacité et d'inclusivité, il conviendra de mener les travaux par correspondance, conformément aux § A1.3.2.9 et A1.3.2.10 de la Résolution UIT-R 1-9.

Le Groupe de travail par correspondance est présidé par M. Abdulmalik Alorf (courriel: aorf@cst.gov.sa), qui coordonnera les activités et assurera la communication et la soumission en temps opportun du rapport du groupe, 45 jours avant la 34ème réunion du GCR.

D'autres informations utiles pour les travaux de ce Groupe de travail par correspondance seront publiées sur la page web du GCR.
